



**Facilite vos transitions professionnelles
avec le Bilan de Compétences**



Le bilan de compétences

Accessible à toute personne motivée par la démarche, le bilan de compétences permet aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation et d'utiliser leurs atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière (Article L 6313-4 du Code du travail).

1. Objectifs de la démarche

Le bilan de compétences permet de :

- ✓ Identifier ses atouts mais aussi ses axes d'amélioration en termes de compétences, de savoirs, savoir-être et de ressources afin d'améliorer son profil
- ✓ Evaluer objectivement ses compétences pour mieux savoir les mettre en valeur et mieux se positionner sur le marché de l'emploi
- ✓ Accéder à une meilleure connaissance de soi, de l'environnement et des possibilités professionnelles offertes
- ✓ Donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle : changer de métier, commencer de nouvelles études, entreprendre une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, changer de branche ou créer sa propre entreprise...
- ✓ Développer sa connaissance du marché de l'emploi, de la formation, de son employabilité
- ✓ Identifier son réseau professionnel et l'élargir
- ✓ Se projeter dans un futur professionnel positif en étant acteur de la démarche

2. Modalités

Public : le bilan de compétences est accessible à tous les travailleurs du secteur public comme du secteur privé.

Un entretien préalable, complètement gratuit et sans engagement d'une durée de 45 mn à 1 h 00 permet d'analyser votre situation et d'identifier avec vous la prestation qui vous conviendra le mieux. Cet entretien peut se dérouler par téléphone ou en visio à votre convenance. Le conseiller qui réalise ce premier entretien vous accompagnera tout au long du bilan afin de construire une relation de confiance qui sera un gage de réussite pour les prochaines étapes.

3. Déroulement, durée et méthodes

La prestation s'effectue sur une durée de 24 h 00 maximum, réparties sur 3 à 4 mois. Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée à vos besoins.

Le bilan peut se réaliser sur ou en dehors du temps de travail (en accord avec l'employeur).

Un délai de 3 à 4 semaines est requis entre votre demande d'information sur le bilan de compétences et le début de la prestation, en lien avec l'obtention du financement et l'organisation des séances.

Le bilan de compétences se déroule selon une alternance d'entretiens individuels avec le conseiller et de démarches et réflexions personnelles. Les moyens pédagogiques sont adaptés à chaque bénéficiaire de bilan.

3.1. Les 3 phases du bilan et l'organisation des séances :

Chaque séance dure en moyenne 2 h 00 et il peut y avoir 7 à 8 séances en fonction des besoins et du rythme souhaité. Ces séances sont espacées de 2 à 3 semaines sur une durée de 3 à 4 mois en fonction de vos priorités personnelles et professionnelles.

Un temps de travail et de réflexion est à prévoir entre les séances.

Phase préliminaire – 1 à 2 séances

Durant cette première étape, la relation entre vous et le conseiller se met en place et celui-ci adapte la méthodologie à votre situation pour :

- ✓ Analyser la demande (vérifier la pertinence du bilan par rapport à votre demande) et les besoins (circonstances, facteurs déclencheurs, contexte professionnel...)
- ✓ Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins
- ✓ Définir conjointement les modalités de déroulement (rythme et organisation des séances, planning prévisionnel...)
- ✓ Confirmer votre engagement (co-engagement mutuel dans la démarche)
- ✓ Préciser les méthodes et outils utilisés

Méthodes mobilisées et outils proposés : *entretien semi-directif, contrat d'engagement, grille d'analyse partagée de la situation, questionnaire de personnalité, parcours personnel et professionnel, etc...*

Phase d'investigation : 4 à 5 séances

Cette deuxième étape vous permettra soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives. Il vous sera proposé :

- ✓ D'analyser vos motivations, valeurs, intérêts professionnels et votre comportement au travail
- ✓ D'identifier vos compétences, connaissances et aptitudes personnelles et professionnelles
- ✓ D'explorer les perspectives professionnelles compatibles avec vos aspirations, vos compétences et le marché de l'emploi (exploration des métiers et des offres d'emploi, travail de documentation et d'enquêtes professionnelles)
- ✓ D'identifier les actions de formations éventuelles en lien avec les perspectives envisagées

Méthodes mobilisées et outils proposés : *portefeuille de compétences, questionnaires d'auto-évaluation, test/questionnaires sur les intérêts professionnels, les valeurs, les motivations et la personnalité, logiciel d'orientation (Explorama), guide d'enquête métier, etc...*

Phase de conclusion : 1 à 2 séances

Cette dernière étape, via des entretiens personnalisés, vous permettra de :

- ✓ Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- ✓ Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- ✓ Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec votre consultant dédié
- ✓ Etablir un plan d'actions précis pour la mise en œuvre des projets (formation, évolution interne, démarches de recherche d'emploi, CV, lettres de motivation...)
- ✓ Valider le document de synthèse axé sur le ou les projets travaillés durant le bilan de compétences. Les résultats du bilan sont votre seule propriété et ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord

Méthodes mobilisées et outils proposés : entretien semi-directif, document de synthèse, plan d'action détaillé, attestation de présence, certificat de réalisation de l'action de bilan de compétences etc...

3.2. Modalités d'évaluation

A la fin de la phase de conclusion, un questionnaire d'évaluation de la prestation permet de mesurer l'atteinte des objectifs et d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires de bilan.

Après une période de 6 mois à un an (délai à adapter en fonction de chaque bénéficiaire et de chaque projet), un questionnaire de suivi permet :

- ✓ De mesurer l'avancée des actions nécessaires à la concrétisation du projet
- ✓ D'évaluer la satisfaction quant à la démarche proposée
- ✓ D'apporter toute observation, suggestion ou remarque permettant d'améliorer celle-ci

Un entretien de suivi est également proposé au bénéficiaire afin de faire un point sur l'état d'avancement du projet et d'adapter le plan d'actions si nécessaire.

4. Moyens

Le bilan de compétences est réalisé en utilisant des techniques d'entretiens individuels personnalisés, une écoute active et bienveillante et l'utilisation d'outils permettant d'évaluer les compétences, valeurs et/ou intérêts, de connaître le marché de l'emploi, de définir et construire son ou ses projets professionnels.

Les moyens matériels sont adaptés à la prestation en distanciel avec l'utilisation d'un logiciel de visio-conférence (Zoom ou Teams ou autre) et des supports de travail par mail.

5. Accessibilité

MP COACHING & CONSEIL se mobilise autour du handicap : toute personne doit pouvoir être en mesure d'effectuer un bilan de compétences quelle que soit sa situation.

Il nous appartient d'envisager ensemble les mesures nécessaires en lien avec les organismes spécialisés pour aménager au mieux la démarche.

N'hésitez pas à nous contacter via le formulaire mis à disposition sur notre site web ou bien directement par téléphone au 06 07 90 29 76.



6. Tarif

Le tarif du bilan de compétences distanciél de **MP COACHING & CONSEIL** est de 1700 € net de taxes.

7. Un accompagnement de qualité grâce à :

- ✓ Une expérience de plus de 30 ans en entreprise avec le management d'équipes hiérarchiques et transverses et une connaissance concrète du monde du travail et des organisations
- ✓ 15 années d'exercice dans le domaine du développement professionnel et des ressources humaines et 10 années de pratique en matière de bilans de compétences
- ✓ Une boîte à outils diversifiée afin de pouvoir s'adapter aux différents publics
- ✓ Une expertise dans l'accompagnement et la formation distanciels
- ✓ **MP COACHING & CONSEIL** forme les futurs conseillers en bilans de compétences dans le cadre d'un parcours de formation certifiant proposé par un organisme partenaire

Votre référente pédagogique MP COACHING & CONSEIL :

Maryline PROUET - Tél. 06 07 90 29 76

Mail : prouet.maryline@gmail.com

<https://www.marylineprouetconseil.com>

linkedin.com/in/marylineprouet

CERTIFICAT B03087

ICPF atteste que

MP COACHING & CONSEIL

NDA 53560976356 - SIREN 814758884

1 RUE DES DROITS DE L HOMME 56890 ST AVE FR,

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les bilans de compétences (L.6313-1 - 2°)

Valide du 23/12/2024 au 22/12/2027 - Première émission le 23/12/2021

François GALINOU
Président



Programme de certification
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.
Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

123 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, France
Certificat vérifiable sur www.certif-icpf.org

